



MAIRIE DE  
POMMEUSE  
77515 POMMEUSE

Arrêté n°2015/19

Objet : **Nouveau numéro de voirie dans l'Allée de la Ferme à Pommeuse.**

**ARRETE MUNICIPAL**

Le Maire de la Commune de POMMEUSE,  
Vu les articles L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article R610-5 du Code Pénal,  
Vu la demande de Monsieur François LACAZE gérant de la société SCI des Tilleuls, en date du mercredi 4 février 2015,  
Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire ;

**ARRETE :**

**Article 1** : Le numéro de rue attribué à la société SCI des Tilleuls, située Allée de la Ferme à Pommeuse appartenant à Monsieur François LACAZE est le numéro 22, parcelle 317, section E.

**Article 2** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MELUN (77) dans un délai de 2 mois.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Maire de POMMEUSE,
  - Service du cadastre Trésor Public à COULOMMIERS,
  - **Monsieur François LACAZE domicilié 11, Chemin de la Rochelle 77515 Pommeuse,**
  - La Police Municipale de POMMEUSE,
- qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pommeuse le 04 février 2015

Le Maire,  
**Joël DUCEILLIER,**

